

---

M A I R I E

DE

LA CAUNETTE

3 4 2 1 0

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****DU MARDI 14 septembre 2021 A 18H30**

Date de la convocation : 09 septembre 2021

Présents : M. FABRE Max-Maire – Mme MARCOUIRE-VALLES Lucie-M.DE VOLONTAT Nicolas-Mme COT Florence-Adjoints –M. AYATS Jean-François, Mme BUNOZ Céline, Mme IGER Anne-Claude, Mme MALRIC Claire, M. MALRIC Ludovic, M. RINGOT Olivier

Absent : M. DELEGUE Salvy (pouvoir à M.AYATS Jean-François)

Secrétaire de séance : Mme COT Florence

1. **Démission du président du SIVU du Haut Minervois :**

Monsieur le Maire nous fait part de la démission de M. MALRIC Ludovic et celui-ci nous informe ne pas avoir reçu la réponse de la préfecture donc nous attendons.

2. **Conventions remplacement CDG 34 et mise à disposition secrétaire commune voisine :**

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer les conventions de remplacement avec le centre de gestion 34 ou de mise à disposition avec la commune d'AIGUES VIVES à l'unanimité.

3. **Délégation SIAEP :**

L'accord est donné à l'unanimité pour que M. le Maire signe la convention avec le SIAEP.

4. **Etude sur les travaux à venir :**

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**. Ce contrat est coordonné par le Pays Haut Languedoc et Vignobles qui a sollicité la municipalité pour recenser les projets potentiellement éligibles au cours du mandat ( jusqu'en 2026). Différents projets ont été identifiés : l'église, le porche, la mairie et l'enfouissement des réseaux.

5. **Questions diverses :**

- Vialanove : un devis par l'entreprise BEROCCOSO pour la réfection du toit et le renforcement des murs du four communal d'un montant de 15000€ a été déposé à la mairie.  
M.MALRIC Ludovic signale que l'accès au bassin est impossible en raison de la présence d'encombrants.
- Mme COT Florence lis un courrier de la préfecture qui demande si le Maire et les adjoints souhaitent une carte d'identité d'élue(e) : les 4 personnes concernés donnent leur accord.
- La préfecture nous informe qu'un dispositif d'exonération de la taxe foncière pour les agriculteurs a été mis en place, un dossier est à venir chercher en Mairie. Cette exonération sera compensée, il n'y aura pas de répercussion sur le budget de la commune .

**La séance est levée à 20h00**